

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N° 100/105 DU 12 MAI 2016 PORTANT NOMINATION DE
CONSEILLER AU BUREAU D'ETUDES STRATEGIQUES ET DE
DEVELOPPEMENT**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques
des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de
l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/141 du 25 août 2008 portant Modification du Décret
n°100/247 du 24 août 2007 portant Réorganisation des Services de la Présidence
de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/96 du 27 mars 2013 portant modification du décret n°
100/144 du 10 septembre 2008 portant Missions, Organisation et
Fonctionnement du Bureau d'Etudes Stratégiques et de Développement ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommée Conseiller au Bureau d'Etudes Stratégique et de
Développement :

Madame Alphonsine KWIZERA, en remplacement de
Monsieur Zacharie MIBURO ;

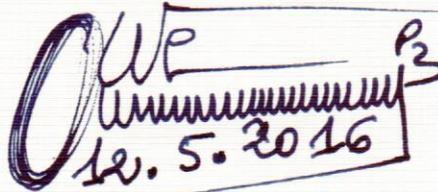
Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 12 mai 2016,

Pierre NKURUNZIZA,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.



Handwritten signature of Pierre Nkurunziza, dated 12.5.2016, enclosed in a rectangular box. The signature is written in blue ink and includes the initials 'PN' and a large number '3' at the end.